

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 20 février 2019

Délibération

N° 19.018.2

En exercice 37
Présents 22
Votants 28
Pour 28
Contre 0
Abstention 0

POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - PORT DU CHICHOULET

**TARIFS DES REDEVANCES ET DE LA PLAISANCE - TARIFS
DE L'ANNÉE 2019 - AJUSTEMENTS**

Date de la convocation : 14/02/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 20 février à 20h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

22 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, monsieur Bruno BERRAH, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par madame Charlette CHASTAN), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

9 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Odile CORBIERE, monsieur Bernard FABRE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Charlette CHASTAN.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 20 février 2019

Port du Chichoulet – Tarifs des redevances et de la plaisance – Tarifs de l'année 2019 – Ajustements

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délégation de service public confiant à La Domitienne la gestion du port départemental du Chichoulet ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 25 octobre 2018 ;

Vu la délibération n° 18.180.2 du Conseil communautaire du 31 octobre 2018 relative aux tarifs des redevances et de la plaisance ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 24 janvier 2019 ;

Vu le tableau de tarification 2019 de la régie intercommunale du port départemental Le Chichoulet ;

Considérant que, dans un premier temps, le Conseil d'exploitation en date du 25 octobre 2018 a proposé que les tarifs de la plaisance et des prestations restent inchangés en 2019 par rapport à ceux de 2018 et que, conformément aux termes des conventions d'occupation temporaire, les redevances des professionnels soient augmentées de 2 % pour l'exploitation des kiosques, de la base nautique et du port à sec, des parcelles des mas et des pontons professionnels ; que le Conseil communautaire en date du 31 octobre 2018 a approuvé ces tarifs ;

Considérant que, dans un second temps, l'état des pontons K et L nécessitent des travaux et ne permettent pas d'y amarrer des bateaux ; qu'il est proposé d'accueillir transitoirement les plaisanciers renouvelant leur contrat à compter du 1^{er} janvier 2019 sur un ponton professionnel aménagé avec des butoirs à quai non alimenté en eau et électricité ;

Considérant qu'il est proposé de prendre en compte ces ajustements en modifiant le tableau de tarification pour l'exercice 2019 de la façon suivante : les tarifs de la plaisance restent inchangés et est ajoutée la mention « *les tarifs applicables aux places aménagées sur les pontons professionnels avec butoirs à quai sont ceux de la catégorie de longueur multicoques ou monocoques moins 30 %* » ;

Considérant que les tarifs votés en octobre 2018 sont les suivants :

Type d'activité	Nature de la redevance		Tarif HT annuel 2019	Tarif TTC annuel 2019
Port à sec	stationnement 140 places		27 926,74 €	33 512,09 €
	treuil sur rampe			
	atelier et aire de carénage			
Terasse (parcelle n°281)	Emprise couverte le m ²		50,17 €	60,20 €
Pêche et conchyloculture	mas conchylicole le m ²		5,20 €	6,24 €
	pontons professionnels le m ²		5,50 €	6,60 €
Kiosques de vente	Emprise couverte le m ²		98,39 €	118,07 €
	terre plein découvert le m ²		14,00 €	16,80 €
Base de loisirs	AOT base de location		29 011,22 €	34 813,46 €
Espace destiné à l'animation des plaisanciers	emprise couverte 36 m ²	total 170 m ² : montant forfaitaire	500,00 €	600,00 €
	emprise couverte 9 m ²			
	emprise découverte 125 m ²			
Plaisance	contrat annuel d'occupation		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	contrat escale estivale 6 mois		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	contrat escale hivernale 6 mois		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
	tarifs escale (jour, semaine, mois)		(cf. grille tarifs plaisance)	(cf. grille tarifs plaisance)
Prestations	utilisation des moyens d'accès privatifs		16,67 €	20,00 €
	gestion des demandes de places à l'année		4,17 €	5,00 €
	moto-pompe (par heure)		29,17 €	35,00 €
Cale de mise à l'eau	1 accès		5,00 €	6,00 €
	forfait 7 accès		31,67 €	38,00 €
	forfait 30 accès		108,33 €	130,00 €
Interventions subaquatiques	mouillage d'habit (par heure)		41,67 €	50,00 €
	visite de coque (par heure)		41,67 €	50,00 €
	changement d'anode (par heure)		41,67 €	50,00 €
	récupération matériel < 10 kg (par heure)		41,67 €	50,00 €
	récupération matériel > 10 kg (par heure)		83,34 €	100,01 €
	contrôle infrastructure (par ½ journée)		208,33 €	250,00 €
			333,33 €	400,00 €
remplacement chaîne		208,33 €	250,00 €	
		333,33 €	400,00 €	
Vente	flamme (dimensions 60 x40 cm)		7,08 €	8,50 €

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. AJUSTE pour l'exercice 2019 les tarifs des redevances dans les conditions ci-dessus précisées, ainsi que les tarifs de la plaisance, conformément à la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

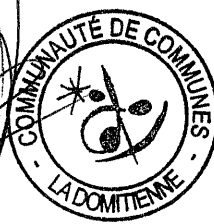

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20190220-DELIB_19_01